

Département de l'Aude



Mairie de Bages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE BAGES

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 011-211100243-20260922-2026061-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de 28/09/2026 Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers à la séance : 13

Nombre de Conseillers excusés : 2

Convocation du 15 septembre 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Émilie EVEILLECHIEN, Michel CELOTTO, Harmonie CASSAN, Charles REALES, Marie-Aude MASCIAS, Henri BUSTO, Francis ZIEGLER, Florence LAFOND, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Bénédicte COLOMINE, Cécile JASSIN.

PROCURATIONS : 0

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} OCTOBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1, L.542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Concernant les suppressions, la décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 15 septembre 2026 avec un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise à jour du tableau des effectifs (suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine TNC et création d'un poste d'adjoint administratif) :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BAGES AU 01/10/2026.					
Cadre d'emploi	Cat .	Effectif budgétisé	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Temps de travail des TNC
<u>Filière Administrative</u>					
Attaché principal - Secrétaire Générale	A	1	1	0	0
Adjoint Administratif Princ. 1ère cl.	C	1	1	0	0
Adjoint Administratif Princ. 2ème cl.	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif	C	2	1	0	0
<u>Filière Technique</u>					
Adjoint Technique Princ. 1ère cl.	C	1	1	1	28 h/Hebdo
Adjoint Tech. Princ. 2ème cl. ASVP	C	1	1	0	0
Adjoint Technique	C	4	4	1	30h/Hebdo
<u>Filière Culturelle</u>					
Adjoint du Patrimoine Princ. 2ème cl	C	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Princ. 2ème cl	C	1	1	1	16h30
<u>Filière Sociale</u>					
ATSEM 2ème classe	C	1	1	1	28h/Hebdo
<u>Filière police municipale</u>					
Garde champêtre	C	1	0	0	
		15	12	4	
<u>Agents non titulaires</u>					
Adjoint administratif	C	1	0	0	TC ou TNC
Adjoint technique	C	1	0	0	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	0	

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de BAGES, chapitre 012, article 6411, 6413 et suivants.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent tableau des effectifs,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

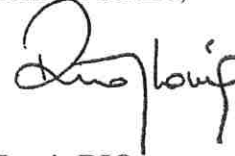
La Secrétaire,



Marie-Aude MASCIAS.



Monsieur Le Maire,



Jean-Louis RIO.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>